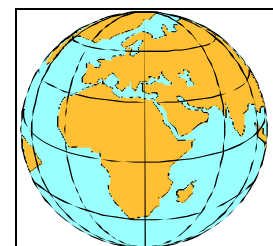




Rue Hector Blondiau, 22 7070 Mignault (Belgium)



**EUROPE**

FR. **Brasseur Jean-Paul** 32 (0) 499 35 85 72  
DE, FR, EN **Meyer Joseph** 32(0) 475 55 13 94  
NL, EN, FR **Nollen Paul** 32 (0)485 59 73 47

[www.vivanteurope.org](http://www.vivanteurope.org)

**ANNEXE**

**CONTRIBUTION DE VIVANT-EUROPE**

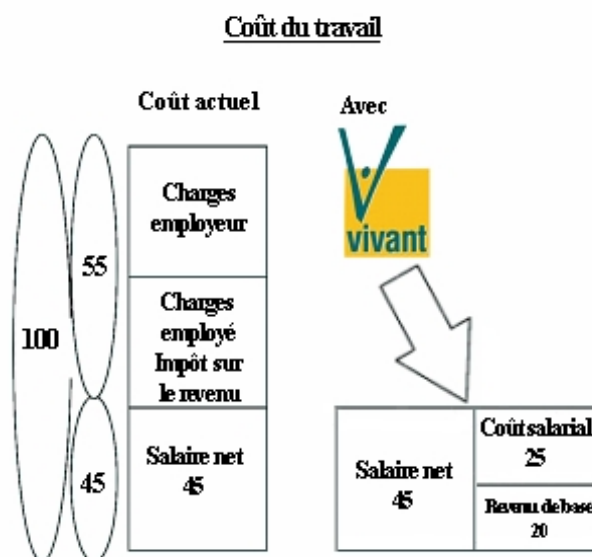
**AGORA DU PARLEMENT EUROPEEN  
(12 et 13 juin 2008)**

**Atelier D - ECONOMIES**

**DEUX PARADIGMES POUR UNE EUROPE SOCIALE ET FISCALE**

**VOYONS SUR LE TERRAIN**

**A. La détaxation du travail et le revenu de base schématiquement présentés dans leur fonctionnement**



## B. L'impact du revenu de base inconditionnel dans la vie quotidienne

Taux du revenu de base : De 0 à 17 ans : 150 € / De 18 à 24 ans : 444 €  
De 25 à 64 ans : 600 € / A partir de 65 ans : 888 €

### Divers cas de figure

#### 1. Un ménage sans enfant

Revenu de base :  $600 + 600 = 1200$  €

A cette somme peut s'ajouter le revenu de chacun des deux époux provenant d'un travail plus facile à trouver puisqu'il est détaxé et coûte 3 à 4 fois moins cher à l'employer. (voir schéma ci-dessous)

Chaque membre de ce ménage sera non-imposable jusqu'à concurrence de 1500 € (revenu de base compris).

Cela signifie que jusqu'à hauteur de 3000 €, ce couple ne sera pas taxé sur ses revenus \*

*\* La tranche individuelle qui dépasse 1500 € sera taxée à 50 %*

Remarque :

On peut constater dans ce cas de figure (un couple) que le modèle de VIVANT **soutient le pouvoir d'achat** par le revenu de base et par la non-imposition individuelle allant jusqu'à 1500 €..

#### 2. un couple avec deux enfants : (12 et 16 ans)

$600 + 600 + 150 + 150 = 1500$  € de revenu de base pour la famille

*Les revenus des enfants ne sont jamais imposés sauf s'il sont complétés par un travail d'étudiant, dépassant 1500 € par mois, soit : 18.000 € par an*

#### 3. Un couple avec 2 enfants : (14 et 18 ans)

$600 + 600 + 150 + 444 = 1794$  € de revenu de base pour la famille

#### 4. Un couple avec 4 enfants (8,12, 19 et 22 ans)

$600 + 600 + 150 + 150 + 444 + 444 = 2388$  € de revenu de base pour la famille

#### 5. Le cas d'une personne seule

A première vue, ce cas d'espèce semble constituer **une faille** dans le modèle de VIVANT car comment vivre avec 600 € !

D'une manière générale, le modèle de VIVANT **favorisera la vie en commun** de beaucoup de citoyens qui aujourd'hui habitent en des lieux différents (fictifs ?) pour échapper au cumul des revenus.

### **Par ailleurs, deux situations sont à envisager**

a. La personne seule pourra faire appel au CPAS qui, selon le programme de VIVANT se chargera d'aider cette personne (en argent ou en nature) à vivre **au-dessus** du seuil de pauvreté.

*Extrait du programme de VIVANT : « Réorientation de la mission du CPAS : Pour les cas de personnes qui ne sont pas dans la possibilité d'assurer leur quotidien nous prévoyons la possibilité d'une aide sociale appropriée. »*

*Le programme de VIVANT prévoit 2,4 millions d'Euros pour subsidier le CPAS ainsi que d'autres aides ponctuelles. (~ indice 2007)*

*Aujourd'hui, ces aides coûtent environ 13,104 millions d'Euros (~ indice 2007)*

**(Voir le budget de l'Etat belge ci-dessous)**

b. La personne seule et handicapée

Elle sera aidée financièrement par un revenu supplémentaire versé par l'Etat

***Extrait du programme :** Avec Vivant, les personnes handicapées auront leur revenu de base et bénéficieront d'une aide financière supplémentaire.*

*La somme du revenu de base et de cette aide sera **comparable** à ce qu'elles touchent aujourd'hui.*

*De plus, elles pourront se faire des revenus supplémentaires grâce à une activité lucrative sans perdre pour autant leur revenu de base et l'aide adaptée à leur handicap.*

*Sur le plan social et sur le plan de la santé publique, de nouvelles initiatives seront prises pour répondre à leurs besoins spécifiques.*

**Quant au pensionné** dans le modèle de VIVANT, il reçoit un revenu de base de 888 EUROS à partir de 65 ans et aura derrière lui (en principe) une vie où son pouvoir d'achat aura été plus régulier, ce qui lui permettra de souscrire une assurance complémentaire.

De plus la personne pensionnée garde toute sa liberté pour exercer un travail rémunéré. **(1)**

*Extrait du programme :* Dans le modèle socio-économique de Vivant, les seniors toucheront un revenu de base de 888 € par mois... Les personnes qui perçoivent actuellement une pension plus élevée la conserveront. **(2)** Celles qui sont au travail depuis quelques années et ont donc déjà cotisé pour leur pension, toucheront une pension calculée en fonction de ces cotisations. En ce qui concerne les pensions, le système Vivant ne sera donc pas d'application immédiatement, mais passera par une longue phase de transition.

*Chacun reste libre de participer à des programmes privés de pensions.*

**(1)** Si une personne âgée travaille six heures semaine (~ 27 heures sur le mois), elle en tirera de cette activité les avantages suivants :

- a. Un revenu supplémentaire
- b. Une meilleure santé probablement car elle sortira de chez elle, prendra des responsabilités à sa mesure et entretiendra le fonctionnement de son cerveau
- c. Le maintien d'une vie sociale

**(b+c = économies pour la sécurité sociale)**

**(2) Dans une période de transition, les personnes qui ont cotisé toucheront leur pension tout à fait normalement**

Conclusion

Nous avons montré que le programme de VIVANT par son revenu de base, **soutient** les revenus et **limite** l'érosion du pouvoir d'achat.

En effet, au niveau macro économique, le financement de ce dernier pour la seule Belgique s'élèverait à 65 millions par an d'EUROS (~ indice 2007)

Ces millions seront injectés dans la consommation et donc dans l'économie réelle au lieu de partir dans la spéculation **qui est source d'inflation** et donc de baisse du pouvoir d'achat.

**Légaliser le pouvoir d'achat** minimum est une manière de subsidier autrement l'emploi et le marché car elle est un rempart contre toute cannibalisation des plus démunis par les riches. **Subsidier l'individu** ne fait que répondre aux souhaits de l'Article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme :

*“ Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté ”.*

**Subsidier l'individu** dans le cadre d'une efficacité économique, c'est en réalité renforcer la liberté, l'égalité et la solidarité fraternelle.

**Subsidier et aider l'individu** d'une manière inconditionnelle devrait être la ligne de force d'une action socio-économique dans le cadre d'une mondialisation plus humaine.

Ainsi, le pouvoir d'achat sera

- a. **Maintenu** dans le cadre d'une taxe modulée sur la consommation sans augmentation du coût de la vie
- b. **Soutenu** par le filet de sécurité que constitue le revenu de base inconditionnel

Pascal ROUSSEL.  
Jean-Paul BRASSEUR

**BUDGET DE L'ETAT BELGE (~ 2007)**  
**Montants en Milliards d'EUROS**

BUDGET DES INSTANCES PUBLIQUES						
	DEPENSES (GEUR)				RECETTES (GEUR)	
	ACTUEL		VIVANT		ACTUEL	VIVANT
<b>BUDGET TOTAL :</b>	<b>127,332</b>		<b>108,574</b>		<b>122,46</b>	<b>109,86</b>
<u>Affaires Economiques:</u>	6,156		1,75	<u>IMPÔTS :</u>		
Emploi	3,72		0,25		<u>84,93</u>	
Classe Moyenne et Agro.	1,50		0,30	<u>Revenus</u>	<u>6</u>	<u>25,128</u>
Commerce et Industrie	0,936		1,2	Salar., Indép. et		
<u>Affaires Etrangères:</u>	2,532		2,52	Pr. Lib.	31,62	16,128
Affaires	0,456		0,42	Sociétés	10,776	9,00
Union Européenne	1,32		1,32	Cotisations	42,54	0,00
Aide au Développement	0,756		0,78	sociales		
<u>Affaires Sociales:</u>	63,792		76,488	<u>Consommation</u>	<u>32,00</u>	<u>66,372</u>
Pensions	22,08		0,00	TVA / TSC	19,668	55,572
Soins de Santé	<u>15,60</u>		<u>8,10</u>	Enregistrement	2,436	0,00
Invalidité	0,396		0,396	Accises	6,66	9,00
Chômage	5,556		0,00	Douane	1,368	1,80
Interruption de Carrière	1,956		0,00	Divers	1,872	0,00
Allocations Familiales	5,10		0,00	<u>PRECOMPTES :</u>	<u>5,52</u>	<u>18,36</u>
Autres (CPAS, etc,,)	<u>13,104</u>		<u>2,40</u>	Patrimoine	5,52	6,00
Revenu de Base	0,00		65,592	Revenu de base /		
<u>Affaires Culturelles:</u>	13,956		6,00	Soc.	-	9,36
Enseignement/Cult./Sports	13,956		6,00	Transactions	-	3,00
<u>Sécurité :</u>	4,236		1,356			
Défense Nationale	3,30		0,00			
Police & gendarmerie	0,936		0,00			
<u>Justice</u>	1,32	1,32	0,90			
<u>Environnement</u>	7,50		2,10			
Espaces et Trafic	7,50		2,10			
<u>Direction Générale</u>	6,84	6,84	2,40			
<u>Charges d'Intérêts</u>	21,00	<u>21,00</u>	15,00			

**Remarque**

**Les dépenses de l'ETAT** ne peuvent être comparées avec celles de VIVANT qu'avec beaucoup de prudence. Les différences sont en effet d'une telle ampleur parce que le coût actuel d'un fonctionnaire est de 60 à 80 % plus élevé (le revenu de base que l'ETAT paie pour le fonctionnaire est déjà calculé dans le poste 'revenu de base').

La plupart des secteurs publics sont des secteurs de services, ce qui porte la part des charges salariales sur le coût total à plus de 50 %.

Pour l'ensemble des secteurs publics, le coût du personnel se monte à quelques 24 milliards € ;

VIVANT le ramènerait à environ 9 milliards €

. Les subventions aux entreprises seraient supprimées. La plupart des débours pour les particuliers (bourses d'études et similaires) seront remplacées par le revenu de base.

Rappelons que les dépenses selon Vivant ne peuvent être comparées à la situation actuelle :

- parce que, dans le budget de l'Etat de Vivant (donc aussi dans les dépenses), les impôts et les charges que l'Etat se paie à lui-même (sur les salaires de fonctionnaires) n'apparaît plus ;
- parce que la dépense « Revenu de Base » couvre une grosse partie des dépenses du budget actuel, par exemple le revenu de base payé aux fonctionnaires